

# DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 08 FEVRIER 2013 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints  
Mesdames CHATENOUD C, COUDERC V., Messieurs, BENOIT M., CHBRUEL P, DARLIX L-P, REBIERE P., RIEU P., Conseillers Municipaux.

Procurations de :  
AGRET R. à CHERUEL P.  
MALINAS C. à DELAFONTAINE C.  
NIBOUCHE B. à DARLIX L.P  
RICARD G. à VERGES J.C  
RICHARD B. à GAUTHIER D.

Secrétaire de Séance : DARLIX L.P

DECISION DEFINITIVE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONSTRUCTION DU  
POLE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL JEAN FERRAT

Monsieur le Maire expose :

A Sauveterre, pour décider la réalisation d'un projet aussi important, la municipalité s'est engagée résolument en faveur de la participation de tous les publics : monde associatif, citoyens, usagers, habitants, etc..

Cette concertation s'est notamment concrétisée lors d'un moment fort qui s'est déroulé au cours de la réunion publique de présentation le mardi 22 janvier devant une salle comble.

La concertation est pour nous un besoin fondamental car il ne s'agit pas d'engager le budget d'investissement et le budget de fonctionnement de la commune dans un projet qui aurait été décidé par les seuls élus.

C'est notre démarche dans l'élaboration de nombreux projets d'intérêt communaux d'aménagement. Notre ambition est :

- d'exposer les principes et valeurs qui guident le Conseil municipal dans la conduite de ses démarches participatives auprès de la population ;
- de rendre cohérent l'ensemble des procédures, démarches et dispositifs de participation que le Conseil municipal propose à la population ;
- de développer des initiatives de concertation en organisant le débat et « le faire ensemble » entre les citoyens, les conseillers municipaux, les bureaux d'études, architectes, les conseils et les services de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2013

Application agréée E.legalite.com

Le développement de la participation vise deux objectifs complémentaires :

- améliorer la qualité du service public en s'assurant que celui-ci réponde au mieux aux besoins de ses publics ;
- rapprocher les citoyens et les bénévoles qui s'investissent sans compter dans la culture, des élus et de l'institution communale ;
- développer une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Cette ambition s'inscrit dans une volonté politique forte des élus de Sauveterre de développer la participation au-delà des seules obligations réglementaires, et d'en faciliter l'exercice réel.

A la fin des débats constructifs, et des échanges, une demande directe a été adressée aux participants ; les opposants au projet ont été très peu nombreux, cela a conforté les élus dans leur choix, c'est la raison pour laquelle le vote de ce projet au conseil municipal repose désormais sur l'expression de très nombreux Sauveterrois et du monde associatif dont l'expression a été déterminante.

De plus, nous nous engageons également sur le fait que le coût d'investissement et le coût de fonctionnement n'augmenteront pas la fiscalité locale (impôts locaux).

La participation permet au Conseil municipal de mieux comprendre les attentes spécifiques des habitants et usagers, aux publics de mieux connaître et comprendre l'action communale.

Par cette relation d'écoute et de coopération, nous avons pu réfléchir ensemble sur l'intérêt général de ce projet et ainsi renforcer la compréhension partagée du futur centre culturel Jean-Ferrat, de son efficacité et de sa réponse à un réel besoin.

Ce qui fonde la légitimité d'une action publique, c'est autant la manière dont elle a été décidée que la décision elle-même.

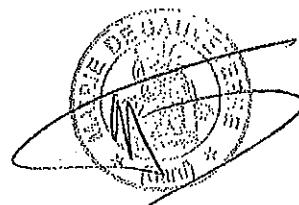
Ceci étant précisé et avant de passer au vote, la parole est donnée aux membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,**

- DECIDE à la majorité de poursuivre l'opération « POLE SOCIO CULTUREL JEAN FERRAT » et d'engager la phase réalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme suivent les signatures,  
A Sauveterre, le 19 Février 2013

**Le Maire,**  
**Jacques DEMANSE**



Délibération rendue exécutoire le :  
Publiée le :

REÇU EN PREFECTURE  
Le 20/02/2013  
Application agréée E-lequalite.com  
030-213003122-20130219-DEL\_12\_2013-DE